



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE DE PERCEPTION



FINANCES PUBLIQUES

DDFIP VAUCLUSE
AV DU SEPTIEME GENIE, BP 71095
COMPTABILITE RNF - CITE ADMINISTRAT
84097 AVIGNON CEDEX 9

0936-013429-0034-2



HECTARE SA CAMPAGNO AUDREY
1 PL DE L EUROPE
VILLAGE EXPOBAT
13480 CABRIES

Vos références

Numéro de facture : PACA 24 2600052237

Référence du titre :
084000 023 075 013 465240 2024 0042069

Date d'émission : 20/11/2024

Numéro d'état récapitulatif : 33956

Votre situation

Somme à payer : 655,00 €

Date limite de paiement* : 15/01/2025

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA01308221M0001-M02 du 10/10/2023. Prise en compte des évolutions de votre projet.

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé

Numéro de facture : PACA 24 2600052237
N° de titre :
084000 023 075 013 465240 2024 0042069

HECTARE SA CAMPAGNO AUDREY
1 PL DE L EUROPE
VILLAGE EXPOBAT
13480 CABRIES



Veuillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

Date limite de paiement : 15/01/2025
Montant en euros : 655,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

888111000135 74002624260005223700840008907806

65500

Pour vous renseigner

=> Renseignements sur le paiement :

DDFiP VAUCLUSE
AV DU SEPTIEME GENIE, BP 71095
COMPTABILITE RNF - CITE ADMINISTRAT
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél : 04 90 80 41 00 Courriel : ddvip84.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil : SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologie
DDTM 13
16 Rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE CEDEX 03
Tél : 0490183958

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site www.payfip.gouv.fr
- Saisissez :
l'identifiant structure publique : 91524A
le numéro de la facture : PACA 24 2600052237
le montant de la facture : 655,00 €
- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.
- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR11 3000 1001 69A8 4000 0000 022 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : PACA 24 2600052237.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;
- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;
- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFiP VAUCLUSE dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFiP VAUCLUSE dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Nom MAUREL

Prénom Nicolas

Qualité Chef du Pôle A.D.S Fiscalité - DDTM 13

Ordonnateur

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA01308221M0001-M02 du 10/10/2023. Prise en compte des évolutions de votre projet.Descriptif du projet. CHEM DE VERSAILLES LA BASE DES RUPTS 13840 Rognes. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 16. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 500 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 155 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 5%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 1,55%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 886 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 5000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 500 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 155 euros.

Somme à payer : 655,00 €

